

PHI 238 Sagesses médiévales (3 cr.)
Plan de cours – Hiver 2022
vendredi, 08 h 50 à 11 h 40, local A4-377

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@hotmail.com

OBJECTIF

Approfondir des thèmes importants de la période médiévale par une étude de l'histoire, des mœurs, des tendances de pensée, des auteurs et par la contribution des mystiques, des femmes et des hommes, qui nous ont laissé un magnifique monde de totalité et d'imagination.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours se veut une introduction à la sagesse médiévale qui existait en parallèle avec la philosophie. L'objectif est de regarder le monde de la mystique et du sens cosmique. Nous débiterons par une description de la situation historique qui a donné naissance au monde médiéval et ensuite, nous nous concentrerons sur les mystiques. Mais auparavant, il nous faudra définir ce qu'est la pensée mystique et comprendre ce phénomène. Y a-t-il de la substance ou est-ce qu'il s'agit d'une illusion?

CONTENU

Dans ce cours, vous ferez connaissance avec les femmes mystiques comme Hildegarde de Bingen, Mechtilde de Magdeburg, Brigitte de Suede, Catherine de Sienne, Mary of Egypt (son récit), Abelard et Héloïse et Jeanne d'Arc. La pensée des hommes mystiques sera également introduite : François d'Assise, le Maître Eckhardt, Thomas d'Aquin, Thomas à Kempis et autres... Nous étudierons les circonstances historiques et politiques de l'époque et examinerons le phénomène du mysticisme. Par la suite, nous examinerons les mœurs du temps, la chevalerie, les fêtes, les jeux, les guères, etc. Les cours magistraux seront soutenus par des images et le visionnement de certains extraits de films.

PLANIFICATION DU COURS

	Description du contenu
7-01	Les fondements d'une société aux XI-XIIIs.
14-01	Les fondements – suite.
21-01	Le mysticisme, qu'est-ce que c'est?
28-01	Le sens cosmique et la totalité médiévale.
4-02	L'art et l'austérité : Roublev, Holbein, Mathias von Grünwald, etc.
11-02	Thomas à Kempis et autres mystiques.
18-02	Le monde byzantin et le monde arabe à l'époque médiévale.
25-02	Examen mi-session
4-03	Semaine de relâche
11-03	Femmes mystiques : Catherine de Sienne, Jeanne d'Arc et autres
18-03	Femmes mystiques – suite.
25-03	La chevalerie et ses valeurs.
1-04	La philosophie comme servante de la théologie.
8-04	Conclusion
22-04	Examen final.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Il y aura un examen de mi-session comptant pour 40% de la note finale et un examen final comptant pour 60%. Pour prévenir les changements qui pourraient survenir en lien avec la situation sociosanitaire, les examens seront faits à la maison.

Critères d'évaluation

Les éléments suivants sont pris en compte dans l'évaluation des travaux : l'assiduité aux cours, la régularité dans les lectures des textes qui font l'objet du cours, la participation aux discussions, la qualité de la langue écrite, la rigueur dans l'argumentation et la qualité de la présentation des travaux-examens écrits.

MATÉRIEL REQUIS

Aucun

BIBLIOGRAPHIE

Texte de base :

M.-M. Davy, *Initiation médiévale. La philosophie au douzième siècle*. Albin Michel, 1980.

Autres sources :

Théologiens et mystiques au Moyen Âge, Gallimard, 1997.

Ramon Lull's Book of Chivalry and Knighthood, Chivalry Bookshelf, 2001.

Anderson, Aron, *Brigitte de Suède. Sainte et prophète. Vie et écrits de « Mystique du Nord »*, Editions du Parvis, Suisse, 1987.

Copleston, Frederick, *A History of Philosophy. Mediaeval Philosophy*, parts I and II, Image Books, New York, 1962.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	
A-	84 %	3,7	
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	
B-	75 %	2,7	
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	
C-	66 %	1,7	
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	
E	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>

**L'intégrité intellectuelle passe, notamment,
par la reconnaissance des sources utilisées.**

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)